Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 026-212602940-20220926-D202239-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
	Votants :	15
	Quorum atteint	

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, COINTE Catherine, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, LE MEUR Hélène, POUZIN Laurent.

Date de convocation : 16 septembre 2022 Date d'affichage : 16 septembre 2022

Absents représentés : DELENCRE Florian représenté par LARAT Cyril, GUERIN Freddy représenté par POUZIN Laurent, REY Christian représenté par PROD'HOMME Serge.

Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N°39-2022 – APPROBATION DU PROJET ARRETE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROMANS SUR ISERE

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-14 et R153-3,

VU la délibération du conseil municipal de Romans sur Isère du 28 juin 2022, arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet arrêté de révision du plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet arrêté de révision du plan local d'urbanisme de Romans sur Isère ;
- **D'autoriser** le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 26/09/2022.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme